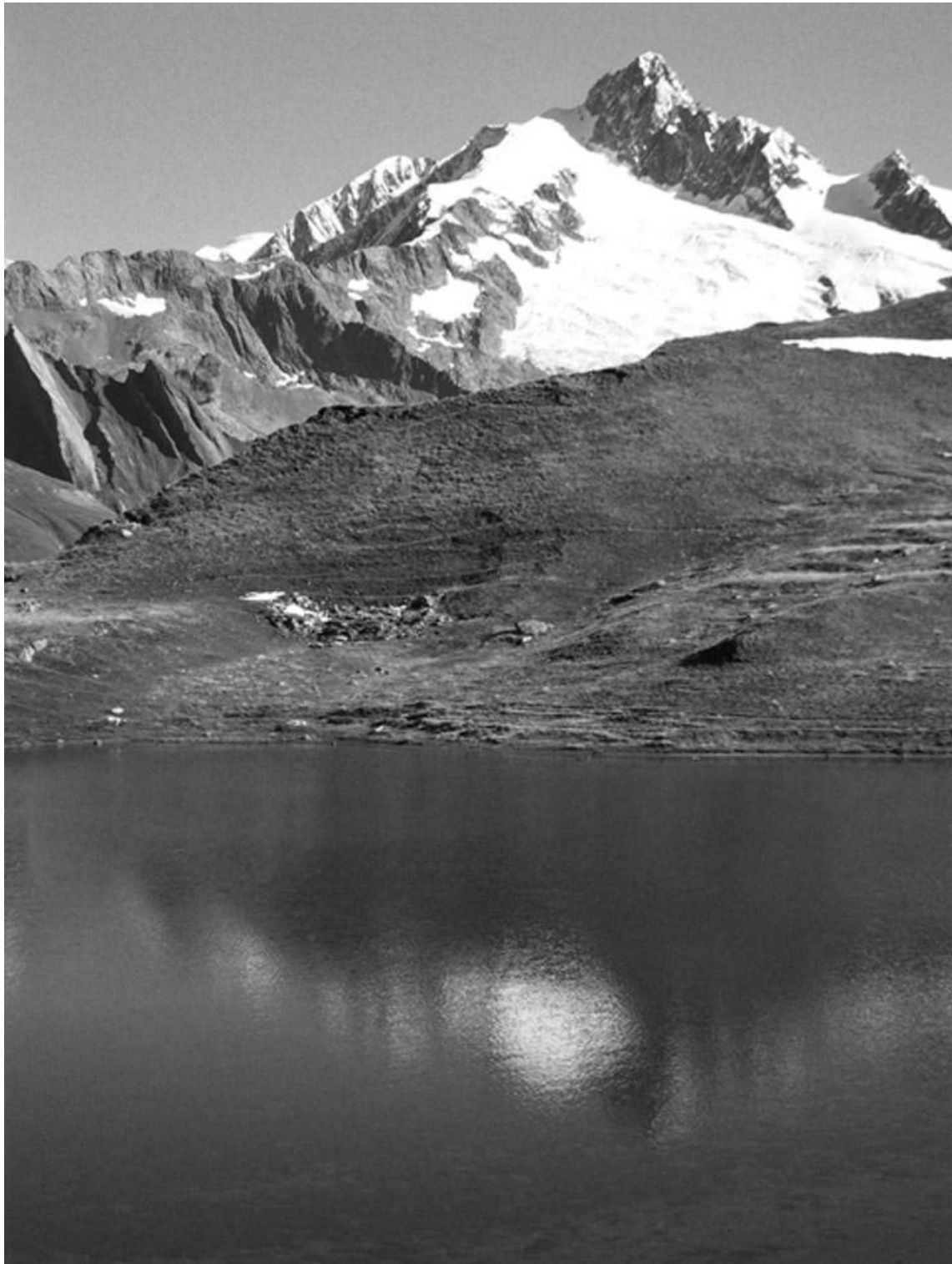


Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2012

Assemblée générale le jeudi 6 décembre à 20H au centre Jean Moulin à Bourg Saint Maurice.



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2012

Recettes		Dépenses	
Cotisations	2260.50	Téléphone, fax	52.18
Domages et intérêts	1400.00	Courrier	524.31
Intérêts livret	162.31	Photocopies	156.46
Contribution FRAPNA au recours UTN	250.00	Déplacements	262.72
Tignes		Adhésions à d'autres associations (1)	330.00
		Assurances	355.86
		Abonnement La Savoie	56.00
		Pot AG	15.67
		Galette	16.80
		Frais CCP	24.27
		Site internet (Gandi)	14.35
		Frais d'avocats	1556.50
		Affiches	35.88
		Conférence Négawatt	196.80
Total des recettes:	4132.81	Total des dépenses.	3597.80
Report année 2010 :		10095.42	
Total des recettes:		4132.81	
Total des dépenses:		3597.80	
En caisse au 23.10.2012:		= 10630.43 euros	

(1) FRAPNA Savoie, Pro Mont-Blanc, Paysages de France, Sortir du Nucléaire, Croqueurs de Pommes, FNE, CRIIRAD, CNIID,

Etat des comptes

Au 23 octobre sur notre CCP : 2820.18 euros, mais plusieurs chèques non pris en compte donc : 2660.40 euros

Sur notre livret A 7954.04 euros

Argent liquide 15.99 euros

Soit au total 10 630.43 euros

132 adhérents à jour de leur cotisation en 2012

Tarif des cotisations: normale: 18 € /an - petits revenus: 7,5 € /an - couple : 27 € /an.

VET rappelle que le fichier des adhérents est confidentiel. Autrement dit l'association ne fait pas connaître qui est adhérent ou non à l'association !

Le bureau 2012 était constitué de:

Président: A. Machet 73210 Landry,
 Vice-présidents : A. Fourmaintraux 73600 Salins, R. Pinck 73550 Les Allues,
 Trésorière: Danielle Marien les Olympiques les Boisses 73320 Tignes,
 Secrétaire: R. Talbot 73700 Bourg Saint-Maurice,

Le mot du président.

Chers amis adhérents, vous trouvez ci-dessous un bilan des principales actions de votre association. Notre vallée est au pied du mur. Après avoir lutté contre le projet de Directive Territoriale des Alpes du Nord, de nombreuses communes sont en train de refuser d'adopter le projet de charte du parc national de la Vanoise. Vous lirez plus bas la position retenue par VET. Mais, au-delà du fond du texte, ce qui surprend le plus à la lecture des dépositions des communes susceptibles de rejoindre l'aire d'adhésion (ex zone périphérique), c'est qu'il apparaît que ces collectivités, qui sont parfois dotées de très gros moyens, semblent n'avoir pas lu le texte ! Et ce constat est très inquiétant. Comment discuter sereinement de l'avenir du tourisme alpin et de la gestion de notre patrimoine si on ne peut pas s'appuyer sur les propositions rédigées et ordonnées ? Le simple lecteur est obligé de constater que les procès d'intentions, la crainte de la concertation, les affirmations erronées l'emportent sur la raison....

Les grands élus de notre territoire ont souvent affirmé que les collectivités locales étaient capables de prendre leur destin en main et d'élaborer un projet collectif notamment à travers l'élaboration du schéma de cohérence territorial. A l'heure, où le réchauffement climatique est confirmé, où le prix de l'énergie et des transports va augmenter, où le tourisme hivernal est à « maturité » et quand la fréquentation estivale de la Tarentaise continue de faiblir il est temps d'agir collectivement ! La Tarentaise est au pied du mur ! Merci à tous les adhérents qui ont continué de nous soutenir. Merci aux nombreuses personnes qui nous ont rejointes cette année. Mais encore une fois nous lancerons un appel à une participation plus active de nos militants. Vivre en Tarentaise reste une association ô combien fragile....

Pour ceux qui ne connaissent pas Vivre en Tarentaise.

Notre association a du cette année faire une demande de renouvellement de son agrément pour la protection de la nature. Celui-ci doit se justifier désormais par un rayonnement départemental. L'occasion pour nous d'un petit bilan.

L'action de Vivre en Tarentaise (VET) est centrée sur la Tarentaise, mais ses interventions ont des répercussions au niveau départemental. L'activité économique et touristique de la Tarentaise irrigue le département et la région. Quand VET prend part au débat sur la gestion des déchets (élaboration du plan départemental de gestion des déchets, participation à la commission de suivi du plan sous la direction du Conseil Général), quand VET plaide pour un développement des transports en commun à travers les commissions de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, quand VET permet de trouver un compromis pour relier le village de Celliers en Lauzière à la station de Valmorel tout en classant une partie au moins du massif, quand VET prend part aux travaux relatifs à l'élaboration de la Charte du PNV, quand VET fait partie de l'organisme de surveillance de Air APS ou de la commission des sites et paysages, cela a un impact départemental.

L'activité juridique de l'association est importante : constitutions de parties civiles, dépôt de plaintes et de recours. Récemment le tribunal administratif de Grenoble a annulé les arrêtés municipaux de deux communes autorisant un terrain d'évolution de motoneige à Valmorel, la cour de cassation a confirmé la condamnation d'une personne se promenant en quad sur les pistes de ski de Tignes et Val d'Isère. VET contribue donc à l'évolution de la jurisprudence en matière de loisirs motorisés.

Vivre en Tarentaise est membre de la FRAPNA Savoie, elle échange régulièrement avec les grandes associations comme le club alpin français, Mountain Wilderness, France Nature environnement, Paysages de France, la CRIRAD, sortir du nucléaire, Promontblanc... VET participe donc au débat citoyen sur les problèmes d'aménagement, la gestion des paysages et des réserves naturelles, l'avenir du tourisme alpin...

Vivre en Tarentaise est membre du comité consultatif de toutes les réserves naturelles de Tarentaise. Elle est membre également des deux commissions de surveillance des usines d'incinération de Tarentaise. Toutes ces réunions sont propices à des échanges entre acteurs divers et variés : élus, administratifs, citoyens et associatifs.

On trouvera dans les rapports d'activité de l'association la confirmation des interventions exposées plus haut et qui montrent à notre sens le rayonnement départemental de Vivre en Tarentaise.

Au cours des dernières années, VET est restée fidèle à son action passée.

Elle a déposé un recours devant le tribunal administratif de Grenoble contre l'extension des remontées mécaniques de la station de ski de la Rosière et un autre contre l'urbanisation des rives du lac de Tignes.

Elle participe régulièrement aux débats relatifs à l'élaboration du SCOT et du PCET de Tarentaise.

Elle intervient au sein du comité de pilotage mis en place par le SMITOM de Tarentaise pour favoriser la réduction des déchets à traiter et améliorer le rendement du tri sélectif.

Elle participe activement aux travaux du CESC du PNV. Elaboration de la charte du PNV

Elle écrit régulièrement à la Sous Préfète d'Albertville pour exposer différents problèmes : zones artisanales dans les prés de fauche, émanation des sites industriels ou des usines d'incinération, projets routiers (déviation de Bourg Saint Maurice, déplacement de la RN 90 en amont de Moutiers, multiplication des antennes dans des sites sensibles....

Elle entretient depuis vingt ans des relations avec les milieux agricoles. En participant aux assemblées générales des groupements agricoles GEDA et GIDA. VET participe aux travaux des comités de pilotage du PSADER et du plan pastoral de territoire... VET soutient l'action des croqueurs de pommes de Savoie Tarentaise et de l'association Vignes de Tarentaise. VET a d'ailleurs initié la mobilisation des élus du canton d'Aime qui tentent la mise en place d'une AFP sur le Versant du Soleil. VET a aussi participé au déclenchement de l'opération menée sur le coteau viticole de Cevins.

Vivre en Tarentaise est active en matière de préservation de sites. Elle a été à l'origine du projet de classement de site de la Lauzière. Elle est en contact avec les élus favorables au classement du Col de la Bathie et des lacs de la Tempête. L'action de Vivre en Tarentaise depuis vingt ans en faveur du classement intégral du vallon du Clou à Sainte Foy Tarentaise est largement connue. Récemment VET a proposé le classement d'une large partie du Beaufortain versant Tarentaise dans le cadre du SCOT.

A propos des antennes.

L'association Vivre en Tarentaise a été amenée à intervenir à plusieurs reprises contre des projets d'installation d'antennes. Il est bien évident qu'elles dénaturent nos paysages. La multiplication des opérateurs de téléphonie encourage hélas ce phénomène. De plus il apparait que la France a adopté des normes d'exposition des populations aux champs électromagnétiques très nettement supérieures à celles recommandée par l'Europe...

A Sainte Foy toutes les personnes qui fréquentent la vallée du Clou on remarqué le pylône bardé d'antennes de toutes sortes qui voisine l'ancienne école du Franier. La société Orange avait le projet d'installer une autre antenne au nord du hameau de Chenal. Un permis avait été délivré par la commune à cet effet. Nous avons saisi le maire de cette collectivité pour lui proposer de rassembler les deux antennes sur un seul site moins pénalisant pour nos paysages et sans doute aussi pour la santé des personnes demeurant à proximité. La commune a refusé de retirer son autorisation. Nous avons donc déposé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble. Parallèlement nous avons multiplié les contacts avec la Sous Préfecture, la société Orange, TDF, et la mairie. Malgré la volonté affichée de chacun pour la concertation, il n'a pas été possible à ce jour de réunir ces différents acteurs autour d'une même table. Mais nous ne renonçons pas ! La commune et Orange avaient confié leurs intérêts à deux avocats et rédigé des mémoires en réponse à notre recours. Compte tenu de la jurisprudence très changeante sur cette thématique, nous avons jugé plus prudent d'arrêter notre action en annulation. Cela ne nous a pas empêché de relancer les différents acteurs pour trouver une solution. Finalement Orange a retiré son projet et notre association n'a pas été condamnée à payer leurs frais de justice. Mais le problème de l'antenne du Franier demeure entier.

Le projet Synérail. Il s'agit de faciliter la communication entre les conducteurs de train et la SNCF. Il s'agit aussi de permettre aux voyageurs de se connecter à internet durant les voyages. En conséquence, toutes les voies TGV de France vont être bordées de mats... Entre Bourg et Albertville deux dizaines d'antennes vont être mises en place. Dans la plupart des cas, les autorisations des communes ont été délivrées sans que les conseils municipaux soient saisis. Certaines antennes ont été implantées à quelques mètres des habitations. Notre association est intervenue auprès de la sous préfecture pour que des informations sur l'ensemble du projet soient données aux élus et à la population. Jusqu'à aujourd'hui ce travail reste à conduire... la sous préfecture et les élus comptent sur le milieu associatif pour organiser l'information et la réflexion....

Projet de résidence de luxe à Tignes le Lac.

La commission UTN départementale a accordé de justesse la construction de cet hôtel d'exception et ce malgré les dépositions négatives de nombreuses associations. Le site du Lac de Tignes est un site inscrit depuis très longtemps. Cela signifie qu'il est destiné à être classé. La FRAPNA, Mountain Wilderness et VET ont donc déposé un recours en annulation devant le tribunal administratif en s'appuyant sur l'inscription du site, les faiblesses de l'étude d'impact et différentes inexactitudes du dossier. Affaire à suivre.

UTN du Mont Valaizan.

Nos associations (CAF, VET, FRAPNA) ont déposé également un recours contre l'autorisation délivrée permettant de rejoindre la sommet de cette montagne en télésiège. Depuis plus d'un an le préfet de massif n'a pas réagi à l'argumentation fournie au tribunal administratif. Ce dernier vient de mettre en demeure le Préfet de massif de répondre à nos arguments. Parallèlement la commune fait procéder à une nouvelle étude d'impact (qui confirme ce que nous avançons quant à la faiblesse de celle figurant au dossier) et envisage de prendre différents arrêtés de protection de biotope...Mais on voit mal comment il sera possible de minorer l'impact paysager qui va résulter de l'ouverture d'une piste descendant du sommet du Mont Valaizan en pente très raide. A suivre

Classements de sites.

Vallon du Clou à Sainte Foy : cette haute vallée devrait enfin être classée. Toutes les étapes administratives ont été franchies pour que l'intégralité du vallon soit mise à l'abri des aménageurs. A notre connaissance, la ministre de l'environnement a signé le décret de classement et il manque encore la signature du premier ministre...Nous savons que les responsables communaux ont cherché à obtenir des compensations à cette mesure compensatoire de la mise en place du télésiège de plan Filluel...Mais nous n'avons pas été associés à ces discussions. Mais l'enjeu désormais est clair : il s'agit de préserver le vallon de Mercuel de tout aménagementSoyons vigilants !

Chaîne de la Lauzière.

Rappelons que notre association et le Caf avaient contribué à la recherche d'une solution permettant au village de Celliers de se relier au domaine skiable de Valmorel en « échange » du classement du versant Lauzière de la commune. Depuis les années ont passé, l'étude paysagère a été réalisée sur l'ensemble du massif. Il aurait été logique de classer l'ensemble de la chaîne compte tenu de ses qualités paysagères, mais différentes communes de Maurienne s'y opposent surtout pour des raisons de principe. Aujourd'hui, il semble que 'on s'oriente vers un classement du versant tarentaise et du Col de la Madeleine. Mais un nouveau mouvement préfectoral vient perturber le calendrier et le processus de concertation...

Col de la Bathie et partie du Beaufortain.

Notre association avait conseillé à la commune de la Bathie de s'orienter vers un classement de site pour protéger le col de la Bathie de l'éventuelle extension des remontées mécaniques de la Station d'Arêches Beaufort. Depuis le périmètre envisagé à été élargi aux lacs de la Tempête, à la vallée de la Grande Maison, voire à la partie haute de la vallée de Naves...Nous avons suggéré aux élus de tarentaise d'envisager la classement de la partie haute du Versant du Soleil, mais les élus ne se sont pas mobilisés sur cette thématique et par ailleurs, il paraît qu'il ne s'agit pas de la même unité paysagère. Mais Vivre en tarentaise reste persuadée que le Beaufortain mérite d'être protégé et reconnu pour ses paysages magnifiques. Pour la procédure en cours, il nous faut attendre qu'un nouveau sou préfet prenne les rênes de la Tarentaise...

Un milliardaire à Bozel ?

Plusieurs habitants de la Commune de Bozel se sont émus d'une délibération du Conseil municipal visant à vendre, pour 100 000 euros, 4 hectares situés en zone agricole, à Plansoie, au dessus du hameau des Monts, afin de permettre la construction de résidences secondaires par un Ukrainien.

L'évaluation des Domaines pour ces terrains agricoles était de 25 000 euros.

Cette parcelle de Plansoie J867 que l'acquéreur voudrait urbaniser (le compromis de vente parle de 1000m² de shon ou plus, sans qu'une limite maximum ne soit fixée: il n'y a pas de COS à Bozel) est située sur le versant Sud du Mont Jovet à une altitude de 1500m, 100m au dessus du hameau des Monts. Plusieurs anciens bâtiments de ce hameau ont été réhabilités et servent de résidence secondaire à la belle saison. Ce hameau n'est pas desservi par les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone ou d'assainissement. Le déneigement de sa route d'accès en hiver s'arrête actuellement 1400m en aval. Il n'est donc pas habité l'hiver. Deux autres hameaux, situés un peu plus haut sur la voie d'accès au Mont Jovet, La Cour et Mirabozon, présentent les mêmes caractéristiques

Nous nous sommes constitués en section locale de Vivre en Tarentaise pour interpeller l'État sur la légalité de cette délibération N°16/02/2012 . Un courrier a été adressé à la sous préfète.

Nous avons aussi informé les habitants de Bozel par plusieurs affichages publics.

Le maire a déclaré dans « La Savoie » au mois de mai, que « l'objectif de ce nouveau hameau n'était pas de développer le tourisme mais d'installer des résidences secondaires de luxe »

Dans le projet de compromis de vente approuvé par le conseil municipal, la commune s'engage à rendre constructible ces terrains agricoles. L'acheteur ukrainien promet aussi d'acheter 30 hectares supplémentaires à la commune de Bozel, situés sur le domaine skiable de Courchevel, non constructibles en l'état actuel, pour un total de 130 000 000 d'euros.

En cas de vente, la collectivité devrait supporter les conséquences de l'urbanisation de Plansoie :

- Perte d'un site naturel dédié au pastoralisme
- Risque de pollution des sources situées en aval qui alimentent Villemartin et le Chef-lieu
- Coût du déneigement, des entretiens des réseaux d'eau, d'électricité, ...

Que répondront les élus aux propriétaires de terrains en montagne qui demanderont une modification du PLU pour les rendre constructibles ?

Finalement, s'agissant de terrains agricoles, la SAFER a bloqué pour l'instant le projet de vente en faisant jouer le droit de préemption .Les agriculteurs locaux se sont inquiétés du prix de vente (quadruple de l'estimation des Domaines) et ont demandé à ce que le prix respecte l'évaluation des Domaines. Ils craignent que ce prix de vente élevé entraîne aussi à la hausse celui des terres agricoles alentour.

La commune de Bozel va entreprendre la rénovation du Refuge du Mont Jovet, situé plus haut à 2350m d'altitude, dans le but louable de permettre à de nombreux randonneurs et touristes la fréquentation du Mont Jovet et de ses crêtes, vierges de tout équipement. L'hiver, Plansoie est de plus en plus fréquenté par des randonneurs en raquettes, qui en apprécient le cadre sauvage.

Ces randonneurs empruntent actuellement des routes enneigées qui seraient déneigées pour desservir Plansoie.

De plus, cette urbanisation de Plansoie risque d'entraîner, avec l'arrivée de l'électricité et le déneigement hivernal un profond changement sur ce versant Sud du Mont Jovet, resté à l'état de nature. Inévitablement, il n'y aura plus de raisons de refuser des constructions nouvelles réalisées en périphérie des hameaux de La Cour et de Mirabozon, actuellement préservés grâce aux rénovations effectuées par des Bozelains. Nous devons laisser aux générations futures des espaces de nature intacts.

Incinérateur des Brévières

Madame la Sous Préfète, nos associations ont pris connaissance des documents distribués lors de la CLIS de l'automne 2011 au sujet de l'incinérateur des Brévières. Elles ont lu également avec attention le

compte rendu de cette réunion. A la lecture de ces documents, il nous paraît clair que la surveillance de cet incinérateur doit être renforcée.

En effet, alors que les analyses des fumées semblent montrer un respect global des normes en dehors des phases d'allumage et d'extinction, le suivi environnemental met en évidence un dépassement des normes sur deux sites tant en dioxines et furanes qu'en divers métaux lourds.

Des initiatives semblent avoir été prises pour améliorer la filtration des fumées et pour limiter le nombre de phases de démarrage. De nouvelles analyses devaient être réalisées et nous attendons avec intérêt leur publication.

Cependant, la discordance entre les résultats des mesures en continu sur les fumées et les analyses effectuées sur des végétaux ou l'air à proximité du site posent la question de la fiabilité ou de la pertinence du suivi en continu des émissions atmosphériques.

Aussi, nous nous permettons de poser différentes questions :

Combien de phases démarrage/arrêt a connu cet équipement industriel durant l'année 2010 ? Quelle est la durée cumulée de ces phases par rapport à celles du fonctionnement « normal » ?

La pollution avérée de lichens ou d'herbes en deux endroits par des métaux dangereux et des dioxines ou furanes ne doit-elle pas amener les services de l'Etat à revoir le protocole de surveillance ? L'impact en terme de pollution des phases de démarrage et d'extinction n'a-t-il pas été largement sous estimé ?

L'arrêté qui impose différentes mesures de surveillance de cet incinérateur ne doit-il pas être revu ?

Si le prochain suivi environnemental confirmait les pollutions déjà constatées, la fermeture de cette installation ne devrait-elle pas être envisagée ?

En espérant que vous pourrez répondre à nos questions, nous vous adressons, Madame la Sous Préfète, nos sincères salutations.

Suite à ce courrier, des mesures ont été prises pour faire baisser les taux de dioxine : injection de chaux et de charbon actif. Les quantités consommées ont notablement augmenté et les rejets sont revenus dans les normes. Restons vigilants !

Refuge de Presset.

Déposition de l'association Vivre en Tarentaise au sujet du projet de reconstruction du refuge de Presset.

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du dossier deux mois avant la réunion de la commission UTN départementale. Elle regrette vivement de ne pas avoir été consultée plus en amont comme d'autres acteurs alors que ses liens avec le club alpin français sont étroits et anciens. Elle est donc très contrariée de devoir émettre un avis négatif au sujet de ce projet qui s'inscrit dans un site d'exception formé par le lac de Presset et la Pierra Menta.

Le parti retenu par les concepteurs du bâtiment choque de très nombreuses personnes : un toit monopan, absence de débords de toiture, présence importante d'un bardage en zinc sur au moins trois façades. Très mauvaise intégration paysagère dans le site marqué par la butte ronde sur laquelle est envisagée la reconstruction.

Les remarques de la commune et les tentatives de Vivre en Tarentaise pour faire évoluer la silhouette du refuge n'ont pu aboutir qu'à un renforcement de la présence de bois sur deux des façades. Le plan d'occupation des sols de la commune de la Côte d'Aime impose les toits à deux pans. Le secteur dans lequel est situé le projet n'est pas concerné directement par cette obligation qui s'impose en général à tous les particuliers qui souhaitent rénover un chalet en montagne. Notre association n'écarte pas a priori l'innovation architecturale mais la Tarentaise a connu trop d'excès en tout genre dans ce domaine pour se permettre, dans un contexte où la fréquentation de nos montagnes recule, de prendre le risque de braquer un public à la recherche d'authenticité.

L'argumentation sur la basse consommation énergétique du refuge est intéressante, mais elle est affaiblie par le recours massif à un métal probablement extrait dans un pays situé très loin de la France et fabriqué en consommant beaucoup d'électricité. Le bois de Savoie reviendrait-il plus cher ?

La future consommation en eau est probablement sous estimée et fait l'impasse sur la nécessité de rejeter 9/10 de l'eau soutirée dans le lac vers l'exutoire pour remplir le réservoir du bâtiment en maintenant en activité le « pompage par bélier ». Le recours à une pompe électrique de puissance modérée aurait permis de diminuer les prélèvements dans le plan d'eau.

On trouve dans le dossier UTN les résultats d'un sondage réalisé auprès des habitués des lieux qui résume bien nos préoccupations : rester fidèle à l'esprit et à l'histoire du site (célébrée par l'affiche de Samivel) en utilisant de la pierre et du bois.

L'association Vivre en Tarentaise espère donc que la commission UTN pourra imposer la réalisation d'un chalet avec une toiture à deux pans et l'utilisation exclusive de pierre et de bois dans l'aspect extérieur. Elle espère que les différents financeurs pourront trouver une solution pour provisionner les subventions, permettre de faire évoluer l'allure du bâtiment en projet et finalement préserver le caractère d'un de nos grands sites.

Malheureusement notre position n'a pas été prise en compte et les différentes commissions ont donné un avis favorable à ce projet qui est en cours de réalisation.

SCOT : un sigle très important.

Il s'agit de l'abréviation de schéma de cohérence territorial.

C'est un document d'urbanisme à l'échelle de la Tarentaise qui doit prévoir le zonage dédié au développement de l'habitat, des zones d'activités commerciales ou artisanales, qui doit favoriser le maintien de l'agriculture et préserver nos paysages. Les dossiers UTN devront être inventoriés pour une durée de l'ordre de 15 ans. Vivre en Tarentaise a toujours plaidé en faveur de l'élaboration d'un tel document qui s'imposerait à toutes les communes. Pour le moment, différentes études ont été réalisées au sujet du foncier économique, de l'habitat, du nombre de lits touristiques. Les sols ont été classés également en fonction de leur intérêt agricole ou non. Enfin, un état des lieux de l'environnement est en train d'être dressé. Notre association a été sollicitée évidemment par le bureau d'étude en charge de cette partie. Une grosse réunion rassemblant tous les élus, des responsables administratifs, les chambres consulaires, ou bien les milieux associatifs s'est tenue pour faire un premier bilan de ces différentes études. Les conclusions ont été assez consensuelles en apparence au moins. Des propositions de Vivre en Tarentaise ont été reprises, mais le chemin à parcourir pour passer des paroles aux actes est encore long...

PCET : Plan climat énergie territorial.

Il semble que beaucoup d'acteurs admettent enfin la réalité de l'effet de serre. Les élus de Tarentaise ont parallèlement à l'élaboration du SCOT décidé de se lancer dans la construction d'un plan climat énergie.

Il s'agit évidemment d'économiser l'énergie sous toutes ses formes et de développer les énergies renouvelables. Un état des lieux de la consommation d'énergie par notre territoire est en train d'être dressé. De la même façon une estimation de la production d'énergie renouvelable par la tarentaise est en cours également. Ces deux points sont en train d'être affinés. Mais chacun sait que notre vallée a un bilan carbone très lourd du fait de l'industrie touristique. Chaque semaine des centaines de milliers de personnes arrivent ou quittent la Tarentaise en voiture individuelle. L'utilisation de l'avion par de nombreux européens pèse également très fortement sur notre production de CO2. En gros 75% de l'effet de serre de la Tarentaise serait du au déplacement des touristes...L'habitat permanent ou touristique dans notre vallée, comme partout en France, n'est pas bien isolé. De très gros travaux sont nécessaires...Ces deux défis sont difficiles à relever mais nous avons la chance de disposer d'une voie ferrée qui n'est saturée que quelques samedis par an. Il faut donc encourager d'une façon ou d'une autre le report modal. Le décalage des séjours, les séjours courts, les transports en bus sur de longues distances...

En ce qui concerne la production d'énergie, la tarentaise fournit déjà une grosse quantité d'électricité renouvelable grâce aux aménagements hydroélectriques. (1.5 millions de personnes alimentées par la Tarentaise en électricité). Mais attention cet état de fait ne doit pas nous servir d'alibi ! Notre vallée dispose de larges capacités en solaire thermique et en solaire photovoltaïque. Certains élus rêvent de développer les microcentrales sur les derniers ruisseaux vierges de Tarentaise. Un examen au cas par cas est nécessaire, mais les milieux aquatiques ont déjà beaucoup pâti des lords aménagements effectués dans le passé. Par contre, il semble qu'il soit possible d'améliorer sensiblement le rendement des centrales existantes.

Un chantier difficile donc, mais qui recèle un gros gisement d'emplois et qui pourrait contribuer à corriger dans le bon sens l'image de la Tarentaise si elle devenait une vitrine dans ce domaine.

A propos des vergers.

Les croqueurs de pommes et Vivre en Tarentaise avaient demandé qu'un inventaire des vergers soit effectué dans le cadre du SCOT. L'APTV (Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise) a embauché au printemps un stagiaire afin de réaliser ce travail. En effet, avant de procéder à toute action d'envergure sur les vergers, en complément de nos actions régulières, il convenait d'avoir une idée précise sur l'état des vergers traditionnels, leur localisation, leur composition, leur position dans les différents PLU, etc... Il fut également demandé au stagiaire de se renseigner sur les différentes expériences de valorisation de ce type de verger, en France et à l'étranger et d'en souligner les aspects applicables en Tarentaise. Toute action de sauvegarde des vergers anciens doit s'appuyer sur des réalités économiques pour être défendue. Le résultat est impressionnant : sur les 33 communes possédant au moins un verger, 401 parcelles ont été analysées, sur une surface d'environ 300 hectares. Le nombre d'arbres fruitiers a été évalué à 12 000 mais il faut en ajouter 3000 à 5000, en comptant les écarts non répertoriés. Ces vergers sont, bien sûr, dans l'ensemble vieillissants mais encore en production, de surface très variable (18 hectares pour la zone des vergers de Macôt, 4 hectares pour celle de la Chal, la plupart des zones étudiées n'excédant pas 0,7 hectare). Les propriétés sont très morcelées, issues des partages au moment des successions (en moyenne 6 arbres par parcelle). La plupart sont privés mais il existe des vergers communaux dont des créations récentes (2 à Bourg Saint Maurice, 1 à Brides les Bains). Dans les vergers ont été répertoriés et localisés les arbres remarquables par leur port, leur âge, leur situation, leur espèce (exemple : cormiers à Bourg Saint Maurice). De même ont été notées les activités complémentaires à l'arboriculture (ruchers, zones d'élevage,...) et les enjeux paysagers, environnementaux et patrimoniaux. Enfin, les vergers sont situés en grande partie dans les zones urbanisables des PLU, ce qui nous inquiète depuis longtemps

Avant de proposer des actions de valorisation possibles, Hugo (le stagiaire) devait relever toutes les réalisations et actions effectuées autour des vergers. A la lecture de ce bilan, il s'est avéré que la voie de la sauvegarde et de la valorisation des vergers est tracée, à savoir qu'il suffirait de faire en grand ce qu'associations, collectivités et partenaires réalisent sur une petite échelle depuis des années ! Les croqueurs de pommes ont fait bien sûr beaucoup de propositions d'actions aux différents niveaux de décision (des communes à la Région).

Cet automne, la commission paysage de l'APTV se réunira autour du problème des vergers. Nous essayerons de choisir parmi nos propositions 5 actions prioritaires possibles.

La problématique des vergers et celle de leur économie exigerait une politique d'envergure qui n'a pas encore émergé. (Rosette Vallat présidente des croqueurs)

Zones d'activités en Tarentaise.

A Monsieur Robert Vorger Président de la commission SCOT de l'APTV

Monsieur le Président, notre association observe avec inquiétude différents projets de zones d'activité en cours d'étude par nos collectivités. Nous avons espérés à travers l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale assister à une modification des pratiques anciennes dans ce domaine qui ont conduit à une consommation excessive de surface de fauche et à des nuisances paysagères qui portent atteinte à l'image de notre vallée touristique.

Nous reconnaissons qu'une partie des études concerne des bâtiments anciens, vides, à rénover, des secteurs partiellement urbanisés et parfois des terrains peu visibles des grands axes de circulation.

Mais différents dossiers risquent d'avoir à la fois un impact paysager très important et de réduire notablement les surfaces de fauche très faciles à exploiter. C'est le cas à Landry près de la gare, à Vignotan la Perrière, au lieu dit le Vernay à Bozel et à l'Illaz du Planay.

Dans le cas du projet de plan Cruet à Aime, le secteur est très intéressant d'un point de vue botanique, il aurait pu faire l'objet d'une mise en corridor biologique. L'impact paysager serait modéré en fonction des précautions de réalisation éventuelles. Mais la carrière de Villette toute proche n'aurait-elle pas du faire l'objet d'un projet d'aménagement en priorité ?

Nous constatons également que la création de différentes enclaves forestières sont examinées : sous Carrey à saint Bon, les Glières ouest à Seez et l'Ecovet aux Allues. Le projet de Peisey nancroix dans une clairière est surprenant dans une commune à l'activité agricole intense qui manque de surfaces de fauche et d'épandage.

D'autre part, nous ne voyons pas moindre le moindre projet de densification horizontale ou verticale dans les zones existantes qui correspondent pourtant à plus de 100 hectares. Un gain de 10% permettrait l'abandon de plusieurs projets très contestables. Le secteur libéré par le départ du 7ème BCA déjà artificialisé pourrait réserver une part aux activités économiques. 50% permettraient de préserver 7,5 ha de fauche...

De plus, il semble que les réflexions soient portées par les communes qui envisagent de vendre des lots de terrain à bâtir, alors que l'on observe sur l'existant les effets néfastes de ces choix « faciles » il est vrai : bâtiments disgracieux qui ne sont pas toujours terminés et qui font la part belle aux tôles multicolores, des activités parfois bruyantes qui côtoient de l'habitat et bien sûr un espace très mal utilisé. Nous nous permettons de recommander la construction de l'ensemble de la zone par une société qui vendrait ensuite les locaux, à l'architecture exemplaire, à la découpe.

Pour finir nous nous demandons, Monsieur le Président, si des sites alternatifs moins pénalisants pour notre agriculture et nos paysages ne devraient pas être recherchés activement sur le territoire. Nous nous demandons également ce que nous pourrions envisager si comme annoncé, les surfaces envisagées étaient consommées d'ici 15 ans et si dès aujourd'hui nous ne sommes pas capables d'envisager une densification et une réhabilitation de l'existant ?

Nous savons, Monsieur le Président, que les réflexions en cours ne sont pas achevées aujourd'hui dans ce domaine et c'est pourquoi nous préférons attirer votre attention sur plusieurs dossiers qui à notre avis mériteraient d'être abandonnés ou déplacés.

Dans l'espoir de contribuer à la préservation de nos paysages et de l'élevage de Tarentaise, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Un courrier qui a fait beaucoup de vagues. Mais la plupart des communes restent sur leur position...(Landry, La Perrière, Seez....)

Projet d'usine d'enrobé dans la carrière de Villette.

Monsieur le Maire, plusieurs personnes ont attiré notre attention sur un projet d'usine d'enrobé dans la carrière de Villette. Aussi, nous avons l'honneur de vous faire savoir que plusieurs communes ont été sollicitées pour un tel projet et toutes ont refusé une telle éventualité.

En effet une installation de ce type rencontre en général l'hostilité de la population qui craint à juste titre de voir les nuisances sonores, olfactives et sanitaires se développer. Comme vous le savez sans doute la pollution par différentes molécules comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques ou encore les dioxines est très difficile à suivre et à maîtriser. L'exemple de l'usine d'incinération de Tignes les Brévières, dont certaines retombées dans le milieu naturel, sont inquiétantes vient encore de nous le rappeler récemment.

La commune voisine de Montgirod Centron est évidemment concernée par cette affaire et elle fait partie des communes ayant déjà refusé cette installation sur son territoire.

Les habitants de Villette sont soumis régulièrement aux odeurs émanant de l'usine de compostage et de la station d'épuration et nous espérons que les services communaux sont mobilisés pour réduire ces problèmes. Faut-il infliger davantage de bruit, de poussières, de circulation à un village déjà souvent soumis aux vibrations liées à l'extraction des matériaux ?

La carrière de Villette n'a sans doute pas une espérance de vie très grande et dans le cadre du SCOT il serait peut être possible d'envisager son « recyclage » en zone artisanale ou commerciale. Mais la présence d'activités potentiellement très polluantes serait évidemment dissuasive.

Pour toutes ces raisons, nous espérons Monsieur le Maire que vous voudrez bien émettre un avis négatif à ce dossier. Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Suite à ce courrier, la commune d'Aime a abandonné le projet.

Emissions atmosphériques de l'usine MSSA à Pomblière Saint Marcel

Madame la Sous Préfète, depuis des mois des fumées blanches envahissent l'espace situé au dessus du site industriel de Pomblière Saint Marcel. Lors de réunion de la dernière CLIC, il nous avait été affirmé que ces fumées devaient cesser avec l'épuisement d'un additif de mauvaise qualité acheté par la société

exploitante du site. D'après les témoignages des habitants de la commune, il semble que les nuisances perdurent. Un nouvel incident s'est déroulé récemment qui renforce les craintes des riverains pour leur santé. Il ne nous paraît pas possible d'ignorer que des personnes sont soumises à des pollutions (oxyde de sodium et dichlore) de façon presque permanente. D'autres substances toxiques ne sont-elles pas émises en parallèle ? Quels seront les effets à long terme ? Quelle image pour la porte d'entrée de notre vallée touristique ? Il n'est sans doute pas facile de répondre à ces questions, mais il paraît évident que ce site doit impérativement maîtriser toutes ses émissions pour être accepté par la population. La transparence sur la nature des pollutions, la publication des enregistrements en continu des taux de chlore dans l'atmosphère, l'augmentation du nombre de points de mesures nous paraissent incontournables.

En espérant pouvoir compter sur la rigueur des services de l'Etat, nous vous adressons, Madame la Sous-Préfète, nos sincères salutations.

Suite à l'inquiétude de la population, la communauté de communes Cœur de Tarentaise va faire procéder à des analyses de la qualité de l'air par un organisme indépendant.

Déplacement de la RN 90 en amont de Moutiers-Tarentaise : Un projet pharaonique !

Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'environnement et des transports

Madame la Ministre, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet de déviation routière en Tarentaise à propos duquel nous pensons qu'il y a matière à réaliser de larges économies tout en respectant mieux l'environnement.

Il s'agit de permuter le lit de L'Isère et la RN 90 sur environ 1,5Km en amont de Moutiers. Les travaux sont motivés par les risques de chutes de blocs qui pèsent sur cette voie très fréquentée en particulier en hiver. Nous ne contestons pas cet aspect des choses.

La RN 90 actuelle comporte deux voies à ce niveau, très rarement engorgées. Or le projet de déviation créerait deux voies montantes et une voie descendante dans un espace contraint par les deux versants de la montagne et le lit de la rivière. Ce choix nécessite d'une part de créer deux ponts assez longs pour franchir le cours d'eau et d'autre part de déplacer son lit pour gagner de l'espace.

Le dossier a fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en 2009 et d'une autre enquête relative aux impacts sur le milieu aquatique (dossier « loi sur l'eau ») en 2011. Monsieur le commissaire enquêteur a rendu un avis nettement défavorable pour la deuxième enquête publique et Monsieur le Préfet de la Savoie a malgré tout autorisé la réalisation des travaux dans un arrêté.

Notre association, soucieuse de la bonne utilisation des deniers publics et de la nécessité de consacrer nos moyens au développement des transports en commun a demandé à Monsieur le Préfet, dans un recours gracieux, de bien vouloir retirer son autorisation afin de donner à cette portion de route des proportions plus raisonnables. Le représentant de l'Etat dans le département nous a répondu que ces travaux s'inscrivaient dans la perspective de l'élargissement à trois voies du tronçon Moutiers- Aime, que les risques pesant sur les usagers réclamaient des mesures urgentes et enfin que les crédits étaient attribués

Nous tenons à faire remarquer que les deux enquêtes publiques ont été séparées par deux années, ce qui semble curieux si les risques sont si importants. Il y a une dizaine d'années, il a été décidé de passer la section Moutiers – Aime à trois voies, cette option maximaliste ne doit-elle pas être confrontée à la réalité et au bon sens ? Trois km en amont, un tunnel récent a été réalisé à deux voies et son élargissement n'est pas envisagé. Il constitue un goulot d'étranglement. La conception « trois voies » en terrain difficile du projet que nous contestons ne permettra donc pas d'augmenter le débit ni la fluidité du trafic malgré un coût impressionnant. Il y a là une rationalité qui nous échappe en un temps où les économies sont les bienvenues. Par ailleurs, le développement des transports en commun, l'étalement indispensable des déplacements en Tarentaise seront-ils balayés indéfiniment d'un revers de la main au prétexte que la voie ferrée est saturée une dizaine de samedis par an ?

Le coût estimé du projet est de **45 millions d'euros**. En ne réalisant que deux voies, il est probable qu'il ne serait pas nécessaire de déplacer l'Isère et la réalisation des ponts serait beaucoup moins onéreuse.

Aussi, notre association envisage le dépôt d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans l'espoir d'éviter un gaspillage de fonds publics.

Madame la Ministre, notre association est consciente de la multitude de dossiers que votre ministère doit traiter, mais elle est consciente également du contexte budgétaire et de la nécessité de la transition énergétique. Aussi, elle espère que vous pourrez proposer une nouvelle phase de concertation permettant de concilier au mieux économies budgétaires et sécurité des usagers. Dans l'espoir d'être entendus, nous vous adressons, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Méthanisation en Tarentaise.

Depuis longtemps notre association interpelle les décideurs à propos du potentiel que notre vallée recèle dans ce domaine. Depuis quelques mois plusieurs réunions et projets sont venus confirmer ce que nous avançons.

Une unité de méthanisation du petit lait devrait voir le jour à Albertville dans la plaine de Conflans. Elle collectera le lactosérum des différentes coopératives de Tarentaise, du Beaufortain et celle de Maurienne. Le petit lait sera concentré avant d'être transporté. Il y aura production de ricotta (sorte de fromage blanc), de bas beurre et de gaz. Aujourd'hui ce lactosérum est collecté et transporté sur des centaines de Kilomètres..VEt avait eu l'occasion lors des discussions relatives au contrat de bassin versant d'attirer l'attention des élus sur la méthanisation du lactosérum qui il y a quelques années rejoignait rapidement l'Isère ou ses affluents. Un projet qui va donc dans le bon sens..

Parallèlement différentes réunions se sont tenues à l'initiative de l'APTV et du CLD.

Elles ont permis de confirmer qu'il est possible d'obtenir du méthane à partir des fumiers et lisiers, des eaux usées, des déchets ménagers fermentescibles, des huiles alimentaires usagées, des restes d'abattoirs, des déchets verts. Dans notre vallée, au moins 20 000 tonnes de fumiers et lisiers sont mal gérées. Plus de 40 000 tonnes d'ordures ménagères sont incinérées tout en contenant de l'ordre de 30% de déchets fermentescibles. Les boues des stations d'épuration sont incinérées également.

De nombreux projets sont en train de voir le jour en région Rhône Alpes. En Tarentaise nous nous heurtons au problème de la saisonnalité de la production de fumier et de déchets ménagers. Mais ces derniers sont stockés souvent avant incinération. Et la collecte des déchets fermentescibles pourrait à l'avenir devenir obligatoire...

Un inventaire de la production de boues de step est en cours

La Tarentaise ne dispose pas d'un réseau de gaz sur lequel une ou des unités de méthanisation pourraient injecter directement du méthane. Seule possibilité, produire de l'électricité ou créer un petit réseau de chaleur à proximité de l'unité, mais les rendements sont un peu moins bons. Mais il y aurait aussi la possibilité d'alimenter des véhicules avec le méthane produit. Tous les moteurs à essence peuvent tourner au méthane...Bus scolaires, flotte des communes ? Mais nous n'avons pas pensé à soulever la question durant les réunions..

Donc en conclusion, une étude sur le gisement potentiel serait intéressante et facile à réaliser car de nombreuses données sont déjà disponibles. Notre association aura l'occasion de souligner de nouveau ce potentiel inexploité en Tarentaise.

A propos du retour des Vautours en Tarentaise

Lors du précédent article, il était question de l'apparition des vautours fauves dans le ciel savoyard à la belle saison.

Cette présence s'est renforcée ces deux derniers étés notamment dans les vallées des Encombres et du Nant Brun, d'autres secteurs étant bien sûr prospectés par ces grands charognards (Mont Bellachat en Lauzière par exemple).

En octobre 2010, un comptage au « dortoir » a été organisé sur les Alpes françaises. Il faut entendre par « dortoir », un secteur où ces oiseaux se rassemblent pour passer la nuit.

Cette opération a été reconduite le 16 août 2011 rassemblant des agents du PNV, de l'ONF, de l'ONCFS et des bénévoles ornithologues du CORA 73.

Un dortoir a été confirmé dans le secteur des Encombres, une centaine d'oiseaux étant recensés ce jour là. Quelques vautours moines sont également signalés ponctuellement.

La polémique concernant des prétendues prédatons de la part des vautours fauves sur les troupeaux d'ovins et de bovins s'est accrue elle aussi; des responsables de syndicats agricoles se chargeant de pointer du doigt de nouveaux « nuisibles ».

Une vache en train de mettre bas dans le secteur de Saint Colomban les Villards au début de la saison d'estive a fait la « une » de la presse locale. Les vautours ont effectivement consommé le veau; était-il mort-né ? La vache a du être abattue car emportés dans leur élan les vautours ont blessé la vache gisante au niveau du postérieur. Il faut préciser que la vache était dans l'impossibilité de se relever suite à la mise-bas. Ce fait divers exceptionnel ayant été repris plusieurs fois avec les mêmes photos par la presse, certaines personnes ont pu penser que les attaques s'étaient multipliées.....

Heureusement dans d'autres espaces, notamment la vallée des Encombres, les avis concernant les vautours sont plus tempérés: un alpagiste reconnaissant l'intérêt des vautours dans leur rôle d'équarisseurs naturels, le « nettoyage » d'une vache par ces derniers ayant évité de faire appel à l'équarisseur (**coût financier et environnemental du transport et de l'élimination jusque dans l'Ain**). Un berger conduisant un troupeau de 1500 brebis n'a constaté aucune agressivité de la part des « fauves » (cette appellation vient de leur couleur) depuis trois ans qu'ils fréquentent son vallon.

C'est souvent la méconnaissance de la biologie et du comportement grégaire de ces animaux qui leur cause du tort. Les réintroductions qui se sont déroulées dans les Baronnies, le Vercors et les gorges du Verdon, depuis une vingtaine d'années, ont été accompagnées d'information et de sensibilisation auprès de publics locaux très variés : éleveurs, touristes, professionnels de l'environnement.....(de fin juin à mi-octobre)

C'est certainement ce qui manque encore en Savoie où les vautours ont trouvé des conditions favorables à leur estive.....

Ce texte a été écrit à l'automne 2011, voici quelques mises à jour à la mi-octobre 2012.

Suite aux événements de l'été 2011, l'Aptv propose de réaliser une conférence « grand public » sur la thématique des vautours. Après plusieurs échanges, nous l'en dissuadons préférant une réunion technique sur ce thème, réunion qui réunirait des administrations et des élus. Il serait fait appel à un spécialiste des vautours qui présenterait leur biologie et évoquerait la façon dont est gérée cette problématique dans d'autres régions. Une date est avancée : le printemps 2012. Cette réunion ne verra jamais le jour, les élections du printemps venant charger un calendrier où les vautours n'ont que peu de place.

Les vautours fauves et moines estiveront donc en Savoie durant l'été 2012.

A nouveau un comptage au dortoir sera réalisé le 17 août confirmant la présence d'environ 200 individus sur le département, effectifs comparables à l'an passé.

Des échanges un peu tendus auront encore lieu entre éleveurs et naturalistes, cela du à la méconnaissance de l'espèce....(notamment en commission préfectorale). Enfin, à l'initiative du parc des Bauges et de la LPO 73, une plaquette d'information à destination du grand public devrait voir le jour au printemps 2013. Un travail de communication auprès de la presse a été effectué et cette dernière commence à s'intéresser au sujet avec un autre regard. Les vautours représentent également un atout sur le plan touristique puisque des accompagnateurs commencent à faire découvrir les espèces présentes aux vacanciers parcourant nos vallées.

Blanchin Hervé (ex membre du CORA-SAVOIE et adhérent de la nouvelle section départementale de la LPO 73 et de Vivre en Tarentaise)

Enquête publique relative au projet de Charte du parc National de la Vanoise.

L'association Vivre en Tarentaise a participé régulièrement aux séances de travail concernant l'élaboration de la charte du parc national de la Vanoise. Toute l'équipe du Parc a fourni au fil des années un gros effort de concertation entre les différents acteurs et un gros travail d'analyse des enjeux que l'aire d'adhésion devra affronter dans les années à venir. Le cœur du parc continuant à bénéficier d'une protection totale nous ne ferons pas de remarques sur le texte correspondant.

En ce qui concerne l'aire d'adhésion, l'association Vivre en Tarentaise (VET) approuve les différentes orientations structurantes dans lesquelles on retrouve la nécessité d'un comportement innovant et exemplaire en matière de développement, d'aménagement, de services, d'économie d'espace et de ressources, agricole, forestière, de gestion de l'espace et des paysages, de préservation, de valorisation du patrimoine etc.. L'association VET approuve également les objectifs généraux présents au sein de chaque orientation.

Cependant, VET regrette que dans la formulation du texte, il ne soit pas possible de retrouver au moins une dizaine d'engagements clairs et nets que les collectivités s'engageraient à atteindre d'ici une dizaine d'années.

En effet, au fil des réécritures successives, et sans doute sous la pression des élus, cette charte qui réglementairement devrait s'imposer aux futurs SCOT de Tarentaise et de Maurienne ne semble pas comprendre d'obligations contraignantes pour les communes qui voudraient se prévaloir du label « commune du PNV ».

Les orientations pour louables qu'elles soient, pourraient figurer dans les chartes de Pays de Tarentaise et de Maurienne qui ne sont pas des « documents opposables » contrairement à la charte du PNV. Or notre association estime qu'une commune qui prétend se réclamer du label PNV devrait avoir un comportement encore plus exemplaire qu'une autre commune.

VET tient à rappeler quelques propositions concrètes qui mériteraient de figurer dans le document soumis à enquête :

Le tri sélectif en station concerne 5% des déchets ménagers. Est-ce que l'on se donne comme objectif de parvenir à 50% dans dix ans ?

En Tarentaise, il y a environ 340 000 lits touristiques. Combien de lits rénovés, réaménagés ou isolés sur la durée de la charte ? Est-ce que l'étalement de l'urbanisation en altitude se poursuivra ?

75 % de l'effet de serre en Tarentaise serait du aux déplacements individuels en automobile ou aux trajets en avion. Quels objectifs sur dix ans ? Un plan transport à l'échelle du Territoire Vanoise sera-t-il élaboré ?

Quels engagements en matière de protection des grands sites dans la périphérie de la Vanoise ?

Quelle réglementation pour la circulation motorisée sur les pistes d'alpage ? Quel avenir pour la promotion des loisirs motorisés ? Un niveau sonore maximum sera-t-il instauré dans l'aire d'adhésion pour les engins motorisés, afin de lutter contre le bruit ?

Quelle politique en matière architecturale ? Est-ce que des contraintes seront imposées dans ce domaine aux zones commerciales et artisanales. Est-ce que l'on ira vers une harmonisation des toitures, où est ce que la coexistence des tôles multicolores, tuiles, lauzes, bardeaux restera la règle ? Est-ce que la multiplication des antennes de toutes sortes continuera à dénaturer nos paysages ?

Quels engagements pour le maintien des zones planes et peu pentues à l'activité agricole ?

Est-ce que la consommation d'eau dans chaque commune adhérente continuera d'augmenter ?

Enfin, le projet de Charte est complété par une carte des vocations qui recouvre la zone centrale et l'aire optimale d'adhésion. Dans sa version initiale différents secteurs étaient assez clairement délimités et on pouvait y retrouver en particulier des espaces à forte naturalité. On y comptait également les domaines skiables nettement circonscrits. Sous la pression des élus, cette structuration claire de l'aire d'adhésion a été remplacée par une série d'ellipses recouvrant les différents usages actuels et futurs en matière de gestion de l'espace. Cela signifie que le débat sur l'extension éventuelle de certains domaines skiables aux dépens des sites naturels n'est pas tranché et que la protection indispensable de ce qui reste de naturalité dans nos vallées n'est pas encore acquise. **VET souhaite le retour à une carte des**

vocations claire et nette privilégiant la protection de ce qui reste de naturalité dans l'aire d'adhésion !

Pourtant au-delà des élus parfois crispés sur de vieilles rancunes ou des idées préconçues, il devrait être évident que l'avenir des vallées de Tarentaise et de Maurienne passe par un étalement des saisons touristiques axé sur le bien être que nos paysages, notre patrimoine, le silence et notre qualité de vie pourraient proposer....

Vivre en Tarentaise appelle ses adhérents à prendre connaissance du projet de charte et à s'exprimer lors de l'enquête publique au cours du moi de décembre.

Manifestations antinucléaires.

Depuis sa fondation en 1977, VET a toujours combattu le développement de l'énergie nucléaire. Chacun sait bien que la gestion de déchets nucléaires sur des dizaines de milliers d'années est pour le moins problématique. Comment parler de l'indépendance énergétique du pays alors que le minerai d'uranium provient du Niger, d'Australie ou du Canada...L'électricité produite en France correspond à 20% de l'énergie totale consommée par notre pays. Le parc électronucléaire français va devoir subir de coûteux et lourds travaux pour des raisons de sécurité que les grands partis politiques ont toujours niées...Il nous paraît clair qu'il faut investir dans les économies et dans le développement des énergies renouvelables. En 2012 notre association a organisé une conférence pour faire connaître le scénario « négawatt ». Une réunion très intéressante qui a rassemblé de nombreuses personnes. De nombreux militants de l'association ont participé à la chaine humaine contre le nucléaire et récemment à la manifestation demandant la fermeture de la centrale de Bugey. Merci à tous ceux qui se sont mobilisés !

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti ou salle du jeu de boule à Aime.

Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr

Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2012

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Les Villards 73210 Landry

Tarif normal: 18 €/an tarif couple: 27 €/an Petits revenus: 7,5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Téléphone:.....

Courriel :.....

